MAIRIE MORILLON

ÉDITION 2025

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT À CONSERVER

Sommaire

L'ÉDITO	**3**
LES RISQUES MAJEURS ET LEUR PRÉVENTION	**4**
LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE	
- LE RISQUE D'INONDATION	**6**
- LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	**7**
- LE RISQUE DE TEMPÊTE	**8**
- LE RISQUE D'AVALANCHES	**9**
- LE RISQUE DE CHUTES DE NEIGE	**10**
- LE RISQUE DE POTABILITÉ DE L'EAU	**12**
- LE RISQUE DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES	**13**
- LE RISQUE DE SÉISME	**15**
LES AUTRES RISQUES	
- LE RISQUE DE CANICULE	**17**
- LE RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	**18**
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	**19**
DIVERS PLANS NATIONAUX	**20**
SAVOIR SE PRÉPARER	**21**
LIENS UTILES	**22**
MES NOTES	**23**

L'édito

Simon BEERENS-BETTEX
Maire de Morillon

Chères Morillonnaises, chers Morillonnais,

À Morillon, notre cadre de vie exceptionnel est aussi façonné par une nature puissante et parfois imprévisible. Entre montagnes, torrents et forêts, nous vivons au plus près d'éléments qui, s'ils nous inspirent, peuvent aussi se déchaîner : crues torrentielles, inondations, avalanches, mouvements de terrain, feux de forêt ou encore coupures de réseaux…

Face à ces risques majeurs, notre première protection est la **connaissance**. C'est tout l'objet de ce **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il recense les risques identifiés sur notre territoire, les bons comportements à adopter et les dispositifs mis en place pour votre sécurité.

Loin d'inquiéter, ce document vise à vous **rendre acteurs de votre propre sécurité** et à renforcer notre résilience collective. Car une population bien informée est une population mieux protégée.

Ce DICRIM est à conserver et à consulter en cas de besoin.
Ensemble, soyons vigilants, responsables et solidaires.

Avec tout mon engagement

Le Maire de Morillon

Simon BEERENS-BETTEX

MAIRIE MORILLON

Les risques majeurs et leur prévention

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme la possibilité que se produise un évènement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence et ses grandes conséquences.

À quels risques majeurs sommes-nous exposés à Morillon ?

- Les chutes de neige
- Les avalanches
- Les inondations torrentielles
- Les transports de matières dangereuses
- Les mouvements de terrain
- La potabilité de l'eau
- Les ruptures de digues
- Les tempêtes

Pour répondre avec cohérence et efficacité à Ces objectifs, la prise en compte du risque doit comporter trois volets :

- ***La prévention*** qui consiste à repérer et étudier les risques et à les intégrer dans les documents d'urbanisme.
- ***La protection*** qui consiste à effectuer des travaux pour supprimer ou atténuer le risque lui-même ou ses effets et prévoit la mise en œuvre de mesures de secours et de sauvegarde de la population en cas d'évènement.
- ***L'information préventive*** auprès des citoyens.

Consignes de sécurité à appliquer quel que soit l'évènement

- ***Gardez votre calme*** : cela vous permettra d'avoir la bonne conduite face au danger.
- ***Mettez-vous à l'abri*** et restez-y sauf en cas de consigne d'évacuation.
- ***Écoutez la radio*** France bleu pays de Savoie sur 107.3 : vous connaitrez ainsi l'évolution de la situation et pourrez appliquer les instructions des secours.
- ***Conformez-vous aux consignes*** et aux ordres des autorités.
- ***Ne téléphonez pas*** sauf en cas d'urgence médicale : les lignes et le réseau téléphonique doivent rester disponibles pour les secours.
- ***Évitez de vous déplacer*** (sauf consignes contraires).
- ***Ne fumez pas*** : en cas de fuite de produits dangereux cela pourrait provoquer une explosion.
- ***N'utilisez pas d'ascenseur*** : vous risquez de rester bloqué.
- ***Tenez-vous prêt à évacuer*** sur instruction des autorités.

À emporter en cas d'évacuation

Si la consigne d'évacuation est donnée par les autorités, n'emmenez avec vous que l'indispensable :

- vos papiers d'identité
- vos médicaments (en cas de traitement médical) et lunettes
- des vêtements de rechange
- un nécessaire de toilette
- de quoi boire et manger
- une trousse individuelle de premier secours
- une lampe de poche avec des piles
- une radio avec des piles

ⓘ Numéros utiles

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Gendarmerie : **17**

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

Météo-France : **08 92 68 02 38**
Mairie de MORILLON : 04 50 90 11 22

Inondation torrentielle

L'inondation torrentielle résulte d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques des inondations à régime torrentiel :

- Temps de réponse très court (de 1 à 6 heures entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse du courant très destructrice
- Charrient des tonnes de matériaux

Le risque sur la commune

La commune de Morillon possède un P.P.R. Inondations crues torrentielles. Il est situé le long du Giffre. D'est en ouest la commune est traversée par plusieurs torrents. Le Verney qui recueille les eaux du Taffon et de la Cuttaz. Puis la Sciard, la Perrière, le Vouët et le ruisseau des Rosières. Les cartes du P.P.R.I. sont consultables en mairie de même que le Document Communal de Synthèse, très détaillé à ce sujet.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Coupez le gaz et l'électricité

- Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

- Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage

- Évitez les déplacements

- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place

Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Caractéristiques des inondations à régime torrentiel :

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque sur la commune

La commune de Morillon possède un Plan de Prévention des Risques liés aux mouvements de terrain depuis 1999. Inscrit aussi dans le Document Communal Synthétique très bien détaillé, les risques mouvement de terrain concernent l'instabilité des berges des torrents notamment les affluents du Giffre.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Coupez le gaz et l'électricité

- Éloignez-vous de la zone dangereuse. Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches

- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

- Éloignez-vous des bâtiments

- Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

- Évitez les déplacements

- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

MAIRIE MORILLON

Tempêtes

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs…)

Information et suivi

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site https://meteofrance.com

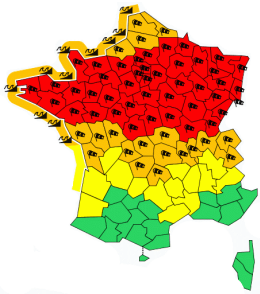

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Mettez-vous à l'abris dans les bâtiments

- Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

- Fermez les portes et les volets

- Évitez les déplacements

- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place

Avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Le risque sur la commune

Le domaine skiable de Morillon Grand-Massif est protégé par un système P.I.D.A. (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches). Essentiellement les zones à risques sont les hauts bassins de la Lanche et de la Corne. Les zones d'aléas forts se situent sur la Lanche, la Ravine Blanche, la Corne, le ruisseau du Grand Chenoz et la ravine du bois Coulouvrier.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ces consignes s'adressent surtout aux skieurs (95% des accidents)

- Consultez le Bulletin Régional d'Avalanches avant chaque sortie
- Respectez les consignes de sécurité des professionnels de la station
- Fermez les portes et les volets si vous êtes à l'intérieur d'une habitation
- Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale
- Ne sortez hors-piste qu'équipé du triptyque DVA-Pelle-Sonde
- Évitez les déplacements

MAIRIE MORILLON

Chute de neige

Les chutes de neige, suivant leur importance, peuvent entraîner des difficultés de circulation, voire une interruption du trafic routier avec des risques d'isolement. Elles peuvent également causer des dégâts sur les réseaux électriques et/ou téléphoniques. Elles peuvent également entraîner des risques de chutes d'arbres ou des effondrements de toitures

Le risque sur la commune

Sur Morillon, le plan de déneigement est un dispositif bien rodé. Durant tout l'hiver, des agents des services techniques et du département peuvent intervenir à tout moment dès que les conditions climatiques l'imposent. Les axes importants de circulation sur la commune et les bâtiments publics sont déneigés en priorité.

À noter : Le déneigement est l'affaire de tous. Les propriétaires ou locataires riverains de voies publiques doivent dégager les trottoirs et accotements en cas de neige ou verglas. La neige dégagée ne doit pas être déposée sur les voies publiques après le passage des agents des services techniques ou départementaux.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Équipez vos véhicules en conséquence

- Évitez les déplacements superflus

- Renseignez-vous sur l'état des routes (www.inforoute74.fr)

- N'allez pas chercher vos enfants si les routes sont bloquées, ils seront pris en charge par le personnel sur place

MAIRIE MORILLON

Rupture de digues

Le phénomène de rupture de digue correspond à une rupture partielle ou totale de la digue. Les causes de rupture peuvent être diverses (surverse ou érosion interne…). Une rupture de digue entraîne un effet de vague ou une fosse d'érosion.

Le risque sur la commune

Sur Morillon, il existe 5 digues qui font l'objet d'études de danger (en cours ou réalisées) et de classification par les autorités départementales.

Il s'agit des digues du torrent du Verney, des Arcosses, du Lac Bleu, du C.C.A.S et de la Perrière.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou monter à l'étage

- Ne revenez pas sur vos pas

- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

- N'allez pas chercher vos enfants si les routes sont bloquées, ils seront pris en charge par le personnel sur place

Potabilité de l'eau

Pour être considéré comme potable, l'eau doit être exempte de toutes substances jugées nocives pour la santé : les germes pathogènes, les micro-organisme parasites ou les substances chimiques indésirables.

Des risques de pollutions sont toujours présents, qu'ils soient d'origine organique ou chimique c'est pour cela qu'un contrôle régulier est effectué.

Le risque sur la commune

Trois sources alimentent Morillon : Bergin, les Feux et les Laurents. Il existe une Délégation de Service Public (D.S.P.) au Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (S.I.M.G.) qui délègue à Véolia.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Informez-vous auprès du prestataire en charge de la fourniture de l'eau potable
- Ne consommez pas l'eau du robinet
- Suivez les consignes délivrées pas la Mairie

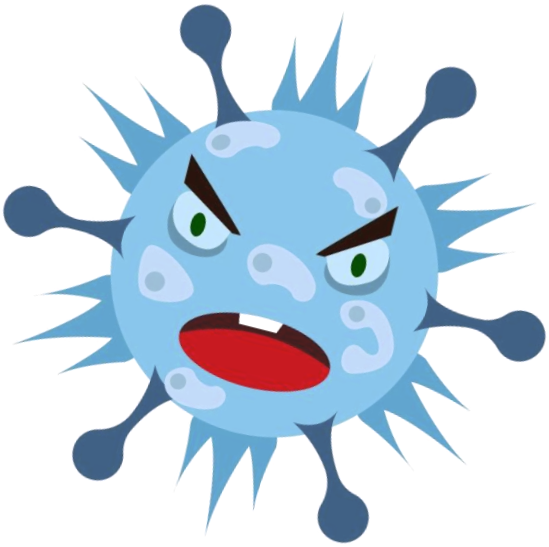

Transports de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. 60% de ces accidents concernent des liquides inflammables. Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuage toxique.

Bon à savoir

Les camions disposent d'une plaque orange à l'avant, à l'arrière et sur les côtés. Elle indique en haut le code danger et en bas le code matière.

Une étiquette de danger en forme de losange, avec différentes couleurs et logos, peut également être fixée à l'arrière et de chaque côté du véhicule. Elle annonce sous forme de pictogrammes le type de danger prépondérant de la matière transportée.

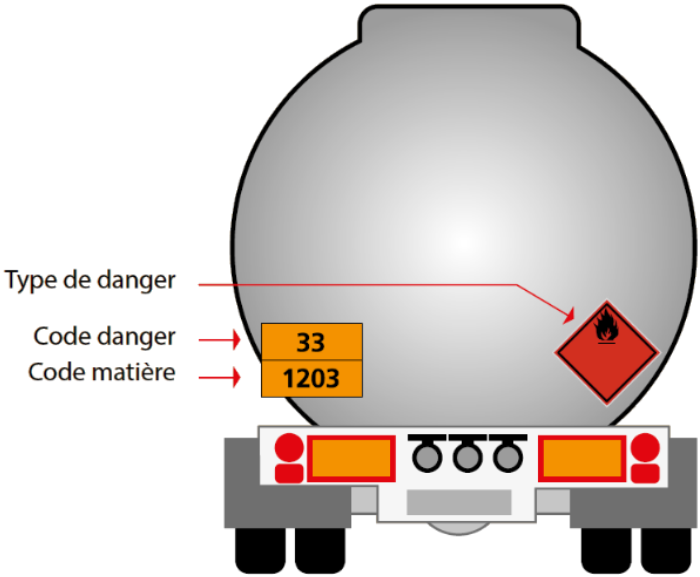

Si vous êtes témoin direct d'un accident, relevez ces indications et communiquez-les aux services de secours afin qu'ils aient connaissance ce à quoi ils vont être confrontés de manière à adapter leurs moyens de lutte et les risques encourus.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- Ne fumez pas

- Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures et les aérations

- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence médicale

- Coupez le gaz et l'électricité

- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place

- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

MAIRIE
MORILLON

Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Le danger du séisme vient essentiellement des effondrements des bâtiments ne résistant pas aux mouvements du sol. La construction des bâtiments parasismiques est le seul moyen efficace pour se protéger du risque sismique.

Les maitres d'ouvrage et les professionnels sont donc tenus de respecter les règles de construction en vigueur lors de la demande de permis de construire.

ATTENTION : APRÈS UN SÉISME, DES RÉPLIQUES PEUVENT SE PRODUIRE. LA FIN DE LA PREMIÈRE SECOUSSE NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SÉISME.

Le risque sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 4 (aléa moyen), sur une échelle pouvant monter jusqu'à 5.

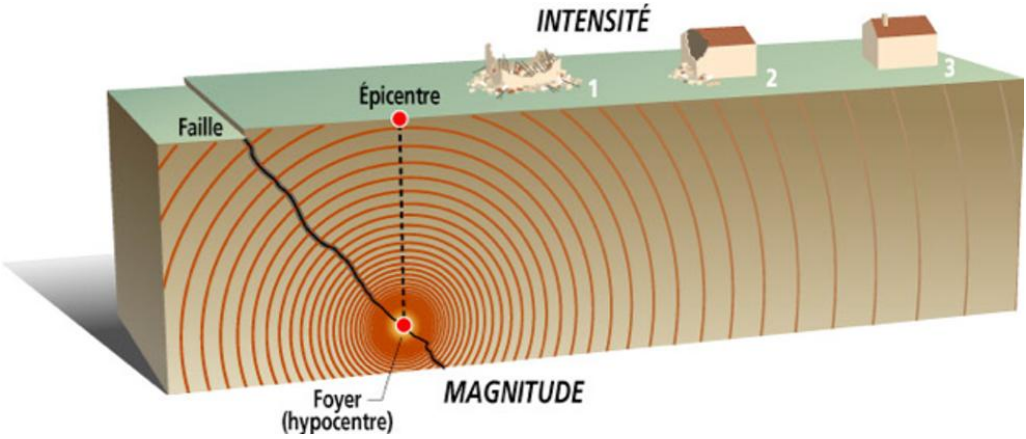

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

À L'INTÉRIEUR D'UN LOCAL OU HABITATION

Pendant les secousses mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides

À L'EXTÉRIEUR

Éloignez-vous des bâtiments

Ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer

En voiture, arrêtez vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses

APRÈS LES SECOUSSES

Coupez l'eau, le gaz et l'électricité

Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3

Évacuez le bâtiment sans prendre l'ascenseur

Ne fumez pas

Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence médicale

N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place

Canicule

Certains risques n'entrent pas dans la catégorie des risques majeurs mais il convient cependant de les prendre en compte et de rester vigilant, c'est notamment le cas pour la canicule et la pollution atmosphérique.

Le risque canicule

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

À NOTER

- Le CCAS de Morillon met en place un dispositif de soutien à destination des personnes les plus fragiles. Les personnes âgées ou isolées qui le souhaitent, sont invitées à laisser leur nom et coordonnées. En cas de canicule, des agents municipaux, prendront contact avec eux afin de s'assurer qu'elles ne rencontrent pas de problèmes.
- La plateforme Canicule Info Service vous informe également au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), tous les jours de 09h à 19h. Elle est activée dès le premier épisode de chaleur.

ⓘ Les bons réflexes

- Buvez régulièrement de l'eau
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Evitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et osez demander de l'aide
- Consultez le site : vigilance.meteofrance.com

Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique

La pollution n'est pas considérée comme un risque technologique ou industriel, néanmoins en milieu urbain, tous les habitants sont exposés à ses effets. Les principales sources de pollution de l'air sont l'industrie au sens large, le chauffage et les transports. Chaque catégorie est responsable de l'émission de polluants qui lui sont parfois spécifiques.

À NOTER

Tous les jours, Air Rhône Alpes mesure la qualité de l'air et en informe quotidiennement le public grâce à l'indice « atmo ». Un nombre de 1 (excellent) à 10 (exécrable) exprime la qualité de l'air.

ⓘ Les bons réflexes

- Suivez les consignes édictées par la Préfecture
- Lors de l'annonce d'un pic de pollution, les personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, asthmatiques, déficients respiratoires) doivent éviter les sorties et les efforts physiques.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Si chaque citoyen doit connaître les comportements et les bons réflexes à adopter face aux risques majeurs afin d'y faire face, la commune de Morillon a rédigé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de mettre à la disposition du Maire des outils opérationnels et des procédures en vue d'assurer la sécurité des Morillonnais.

Le PCS est un plan d'urgence, élaboré de façon préventive, qui prépare l'ensemble des acteurs de la commune (services municipaux, pompiers, gendarmerie…) à la gestion de l'ensemble des risques majeurs recensés sur la commune.

La mise en œuvre du PCS

Après une première étape de recensement de l'ensemble des risques présents sur la commune, la commune procède au recensement complet de moyens humains et matériels disponibles. Ces données collectées permettent d'élaborer une organisation des secours efficace pour faire face à chacun des risques recensés.

Les principaux points :

- organiser la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- proposer des mesures de sauvegarde et de protection des personnes,
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.

Le PCS ne peut être déclenché que par le Maire ou son représentant. Concrètement, en cas de mise en œuvre du PCS, les élus et le personnel municipal disponibles vont se répartir en 5 cellules opérationnelles pour répondre au mieux à la situation.

Les rôles et missions de chaque cellule sont détaillés dans le PCS. L'ensemble des procédures de ce plan fait l'objet de mise à jour régulière et des exercices de mise en situation des élus et des agents sont également régulièrement effectués.

Divers plans nationaux

Au-delà de la commune de Morillon et de son Plan Communal de Sauvegarde, l'État dispose d'un arsenal de plans de secours développés au niveau local ou national en prévision d'accidents de grande ampleur et de catastrophes dont l'objectif est de favoriser la qualité de sa réaction et de ses actions.

Ces plans permettent de coordonner les actions entre les ministères et entre le niveau national et l'échelon local et consistent notamment à :

- permettre une optimisation de la mobilisation des ressources utiles pour faire face aux situations,
- faciliter et guider le processus de prise de décision des autorités publiques,
- proposer des mesures et plans d'action.

Les principaux plans d'urgence de l'État sont :

- **le plan rouge** destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu et à organiser les moyens des premiers soins par rapport à cette concentration de victime.

- **le plan blanc** visant à faire face à une activité accrue d'un hôpital, comme un afflux massif de victimes d'un accident, d'une épidémie…

- **le plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile** dit plan ORESEC qui est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental permettant une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet.

- **le plan Vigipirate** qui est un plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre. Il est déclenché en cas de menace précise ou d'attaque terroriste.

Ces plans sont actualisés en fonction de l'évolution des risques et menaces. Ils définissent une structure de gestion de crise et de traitement des informations, ainsi que les actions que doivent prendre les autorités.

Savoir se préparer

POUR MA FAMILLE

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics, mais également à chaque citoyen. Le guide « Je me protège en famille » (je me protège en famille / Files / Securite civile - Ministère de l'Intérieur (interieur.gouv.fr)) vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sûreté.

DANS LES ÉCOLES

La Plan Particulier de Mise en Sûreté ou PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels présents dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement jusqu'à l'arrivée des secours.

DANS LES ENTREPRISES

À l'instar des établissements scolaires qui mettent en œuvre un PPMS, les entreprises peuvent élaborer un Plan d'Organisation de Mise en Sûreté ou POMSE dont l'objectif principal est de mettre en place une organisation interne à l'entreprise permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens présents dans l'établissement, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Tout projet de construction, même modeste (ex. : une extension) peut faire l'objet de prescriptions éventuelles par rapport aux risques. C'est pourquoi il est essentiel de se renseigner en amont auprès du service urbanisme (04 50 90 11 22)

Liens utiles

WWW.MAIRIE-MORILLON.COM
le portail d'accès à tous les services de la Mairie ainsi qu'aux dernières actualités

WWW.HAUTE-SAVOIE.GOUV.FR
le site de la préfecture de la Haute-Savoie

WWW.IRMA-GRENOBLE.COM
le site de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble, site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes

WWW.RISQUES.GOUV.FR
le portail interministériel de prévention sur les risques majeurs

WWW.VIGILANCE.METEOFRANCE.COM
la carte des risques météorologiques mise à jour quotidiennement

Document réalisé par la commune de Morillon
Impression **avec encres végétales sur papier PEFC**
Imprimerie Yellow sur Marine (TANINGES)

MAIRIE MORILLON

Mes notes

Commune de Morillon
5 place de la Mairie - 74 440 MORILLON

Tél. 04 50 90 11 22
www.mairie-morillon.com